

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du  
02.06.2020;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique relatif à la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes;
- Considérant les besoins du service du parc automobile de procéder à la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux;
- Considérant que la proposition de l'entreprise SACATEC située à 30, rue de la Malmaison ZAE de la Grande Couture 95 500 GONESSE est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux avec la Société SACATEC située à 30, rue de la Malmaison ZAE de la Grande Couture 95 500 GONESSE.

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu pour un montant de 38 134,21 € H.T (soit 45 761,05 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée de livraison de 1 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2022.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

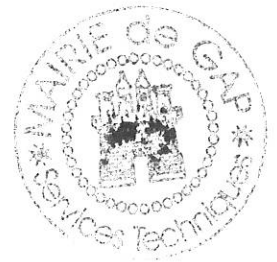
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 20 DÉCEMBRE 2022

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28/12/2022  
Publié ou notifié le : 28/12/2022

P/Le Maire  
L'Adjoint Délégué  
Vincent MEDILI





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_519
Date de la décision :	2022-12-20 00:00:00+01
Objet :	Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en place d'un nouveau système d'extraction des gaz d'échappement dans les locaux du garage des services municipaux proposé par la Société SACATEC 95 500 GONESSE.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221220-D2022_12_519-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221220-D2022_12_519-AI-1-1_0.xml	text/xml	1047
Nom original :		
D_11917.pdf	application/pdf	84813
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221220-D2022_12_519-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	84813

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2022 à 09h29min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2022 à 09h29min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2022 à 09h29min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 décembre 2022 à 09h29min12s	Reçu par le MI le 2022-12-28

